

mité des acquisitions de son père. Formé comme lui à la rude école des armes, il usa des mêmes procédés (1). C'était pourtant un soldat de valeur ; car, en servant sous les ordres du comte de Forez, il gagna le titre de « sergent d'armes du Roy » Philippe-le-Bel, titre qu'il portait déjà en 1295 (2).

En 1296, Guillaume du Verdier fit un échange avec Guichard de Clairmatin, prieur de Charlieu. En vertu de cet acte, Guillaume acquérait tout ce qui appartenait au prieuré « depuis le Pas de la Goutte de Sorbiers, jusqu'à la plantée de Mathieu de Prêles et de là, au chemin du port de Chantois, le tout sis en la paroisse de Cordelle, au diocèse de Lyon ». En retour, Guillaume abandonnait aux prieur et couvent « le tènement de la Marpaude avec toutes ses appartenances, ainsi que plusieurs cens et rentes, dans les paroisses de Perreux et d'Aiguilly, au diocèse de Mâcon... ».

La même année, il achetait à Hugonin Rechaynt, damoiseau, et Agnès, sa femme, pour le prix de 23 livres viennois, une partie des cens dus en deniers et en grains par le mas de Condailly. Trois ans plus tard, au mois d'avril 1299, il acquérait de Gaucerand Chersala, le reste des cens en deniers et en grains et tous autres droits seigneuriaux, dus par la manse de Condailly, paroisse de Cordelle. Le vendeur don-

---

(1) Au mois d'août 1292, Hugues « dit Chavanard », fait donation à Guillaume du Verdier, damoiseau, de tous ses biens, meubles et immeubles..., au cas, où il viendrait à décéder sans enfants légitimes.

(2) « Les sergents d'armes » étaient les gardes du Roy ; ils étaient au nombre de 150 tous gentilshommes. Institués par Philippe-Auguste, ils furent réduits à 100 par Philippe de Valois.

Le titre de « sergent d'armes royal » après avoir été donné à ceux qui s'étaient signalés par leur valeur, devint héréditaire et fut dès lors purement honorifique.